



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 26

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 février 2019

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 22h28

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

FINANCES

DC.19.007 - Modification en cours d'exécution N°2 – LOT 4 Marchés de travaux relatifs à l'opération de réhabilitation du Château de Bel Air à Ingré

Conformément à l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics et au marché n°17-740/04 du 30 janvier 2018 concernant le LOT 4 – SERRURERIE - METALLERIE relatif aux travaux de réhabilitation du Château de Bel Air à Ingré, Monsieur le Maire décide de conclure et signer la modification en cours d'exécution N°2 avec l'entreprise BOUDARD SAS demeurant 110 rue de la cigale à Châteauneuf sur Loire.

La modification en cours d'exécution a pour objet des travaux supplémentaires :

- La fourniture et la pose de bavette en tôle d'aluminium sur appui des deux fenêtres du 2^{ème} étage.

Les travaux supplémentaires ci-dessus entraînent une plus-value du montant des travaux de 375.00 € HT.

Cette modification en cours d'exécution représente 1.97 % du marché initial.

Le nouveau montant de marché s'élève à 17 524.00 € HT soit 21 028.80 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

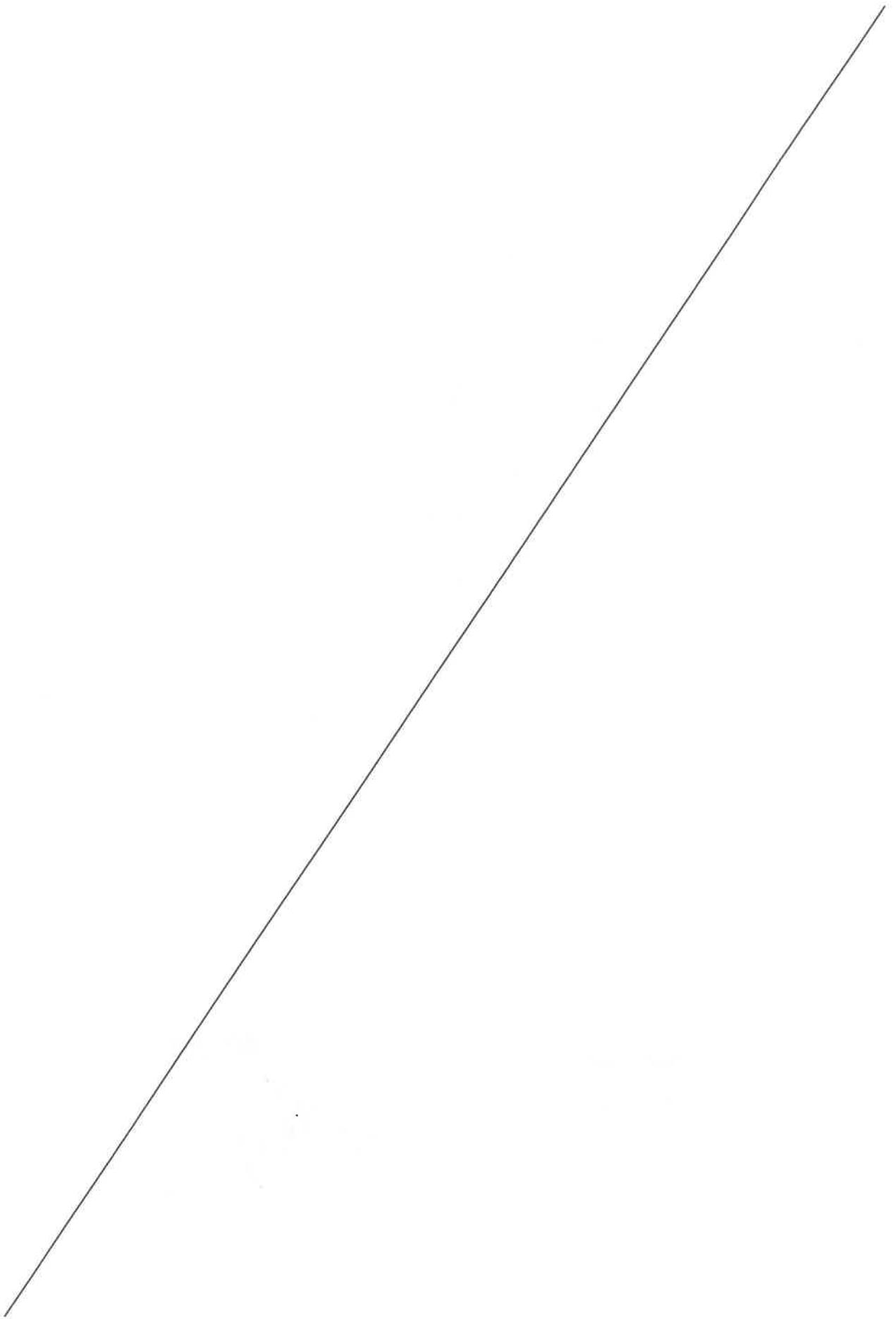
INGRE, le 7 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 12 MARS 2019

Publication le : 12 MARS 2019

Notification le : 12 MARS 2019





Acte à classer

DC-19-007

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-03-12T11-05-53.00 (MI215712315)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190226-DC-19-007-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Modification en cours d'exécution n.2 - lot 4 - ma
de travaux relatifs à l'opération de réhabilitation
du Château de Bel Air à Ingré

Date de décision : 26/02/2019



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.6. Autre décision concernant les marchés publics.Acte : DC.19.007-FIN- Modif en cours
exécution N2-lot4 marchés tx
réhabilitation château Bel Air.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 12/03/19 à 11:05

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 12/03/19 à 11:05

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 12/03/19 à 11:11